

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**Procès-verbal de la séance d'ajournement de la session régulière du 4 juillet 2006 du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 5 juillet 2006 à 20h00.**

Sont présents à cette session :

Siège no 1 Monsieur Richard Vermette  
Siège no 2 Monsieur Gaétan Pelchat  
Siège no 3 Monsieur Luc Poulin  
Siège no 4 Monsieur Mario Breton  
Siège no 5 Monsieur Denis Champagne

Monsieur Eric Lapointe, conseiller au siège numéro 6, est absent.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Herman Bolduc.

Madame Edith Quirion, directrice générale - secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION**

Monsieur Herman Bolduc, maire, salue les membres du conseil et les téléspectateurs à l'écoute.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**2006-07-202**

Il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Luc Poulin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le numéro 8 autres items :

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

3. PARTICIPATION MUNICIPALE : ACCES-LOGIS

**MATÉRIEL – ÉQUIPEMENT – FOURNITURE**

4. OFFRE D'ACHAT : VIEUX MOULIN A FAUCHER

**TRAVAUX PUBLICS**

5. ÉCLAIRCIE DES PLANTATIONS : PUITTS GEORGES BOUTIN
6. RAPIÉÇAGE (PATCHAGE) DE RUES

## PERSONNEL

7. EMBAUCHE SUPERVISEUR : PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN

8. AUTRES ITEMS

- LOCATION : PÉPINE
- SOUFFLEUSE : ACHAT ROUE ET TUBE

9. PERIODE DE QUESTIONS

10. CLOTURE DE LA SESSION

### **3. PARTICIPATION MUNICIPALE : ACCES-LOGIS**

**2006-07-203**

**Considérant** qu'un projet de construction d'un bloc appartement dans le cadre du programme Accès-logis a été présenté aux membres du conseil;

**Considérant** que la SHQ exige pour la présentation d'un projet, des engagements financiers d'organismes locaux représentant quarante (40) pour cent de la contribution du milieu soit un montant de cent huit milles (108 000) dollars ;

**Considérant** que la Caisse populaire s'est engagée à verser la somme de vingt milles (20 000) dollars ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Denis Champagne, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu majoritairement de garantir la somme de soixante-neuf mille (69 000) dollars à la réalisation du projet. Le tout est conditionnel à la construction de ce bloc appartement de huit (8) logis. Advenant que ledit projet ne se réalise pas au complet, la municipalité ne défraiera aucun frais et ne versera aucune somme d'argent.

### **4. OFFRE D'ACHAT : VIEUX MOULIN A FAUCHER**

**2006-07-204**

**Considérant** que la municipalité de Saint-René offre cent cinquante (150) dollars pour le vieux moulin à faucher ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Gaétan Pelchat, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de vendre à la municipalité de Saint-René le vieux moulin à faucher pour la somme de cent cinquante (150) dollars.

### **5. ÉCLAIRCIE DES PLANTATIONS : PUIS GEORGES BOUTIN**

Ce point est remis à la session d'août.

## **6. PATCHAGE DE RUE**

Après discussions, les membres du conseil souhaitent que l'inspecteur municipal vérifie lui-même les travaux à effectuer.

## **7. EMBAUCHE SUPERVISEUR : PROJET DE DRAINAGE RUES MERCIER/POULIN**

**2006-07-205** **Considérant** qu'après consultation de Monsieur Guy Veilleux, chef d'équipe, celui-ci demande d'être accompagné d'un technicien, lors des travaux de drainage des rues Mercier/Poulin afin que celui-ci prenne les niveaux étant donné la faible pente ;

**Considérant** que les tarifs du Groupe GLD pour la supervision des travaux se lisent comme suit :

- Technicien intermédiaire :	160 heures à 65\$/h : 10 400\$
- Supervision et attestation de conformité Ingénieur sénior :	20 heures à 105\$/h : <u>2 100\$</u>
<b>Total :</b>	12 500\$

**Il est à noter que cette estimation est basée sur une durée de quatre (4) semaines. Les dépenses de déplacement et de repas sont incluses dans le tarif horaire.**

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Mario Breton, appuyé par Monsieur Richard Vermette et résolu à l'unanimité de retenir les services du Groupe GLD pour la supervision des travaux selon les tarifs horaire décrits en préambule. Monsieur Guy Veilleux, chef d'équipe, est responsable pour déterminer les besoins.

## **8. AUTRES ITEMS**

### **• LOCATION : PÉPINE**

**2006-07-206** **Considérant** que la pépinière de la municipalité n'est toujours pas réparée ;

**Considérant** que les employés municipaux ont besoin d'un tel type d'équipement pour effectuer divers travaux ;

**Considérant** que le détaillant Sigma de Saint-Georges louerait une pépinière pour un montant de trente (30) dollars l'heure ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité de louer une pépinière chez Sigma de Saint-Georges pour la somme mentionnée en préambule.

### **• SOUFFLEUSE : ACHAT ROUE ET TUBE**

**2006-07-207** **Considérant** que l'un des pneus de la souffleur dégonfle continuellement à cause de la rouille de la roue ;

**En conséquence**, il est proposé par Monsieur Richard Vermette, appuyé par Monsieur Denis Champagne et résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat d'une roue et d'un tube. Lesdits items seront posés sur place par le garage Gilles Nadeau de Saint-Méthode.

#### **9. PERIODE DE QUESTIONS**

En l'absence de visiteurs, aucune question n'est posée aux membres du conseil.

#### **10. CLOTURE DE LA SESSION**

**2006-07-208**

Il est proposé par Monsieur Luc Poulin, appuyé par Monsieur Gaétan Pelchat et résolu à l'unanimité de mettre fin à la présente session. Il est 21h05.

---

HERMAN BOLDUC, MAIRE

---

EDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.